

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire
Soixante-sixième session**
Genève, 5 - 9 octobre 2015
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
**Segment de haut niveau
sur la situation des réfugiés afghans**

9 septembre 2015
Français
Original : français et anglais

**Note conceptuelle pour le segment de haut niveau
sur la situation des réfugiés afghans**

6-7 octobre 2015

Ce segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans sera l'occasion pour les États, les organisations intergouvernementales, les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes de discuter des problèmes et des solutions, de prendre des engagements en faveur de l'Afghanistan et des deux principaux pays hôtes et de s'entendre sur les actions de suivi à prévoir pour la période à venir. L'objectif prioritaire est de redynamiser l'action et de mobiliser la communauté internationale afin d'appuyer les solutions durables par des mesures axées sur la protection, l'assistance et le développement.

Le segment de haut niveau de cette année tombe à point nommé pour un certain nombre de raisons. Premièrement, le gouvernement d'unité nationale afghan nouvellement formé s'est fermement engagé à soutenir les retours et la réintégration dans le contexte de la « décennie de transformation ». Deuxièmement, malgré cette occasion unique de réaliser des avancées, il existe des lacunes majeures dans la mise en œuvre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans afin d'appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays hôtes (SSAR en anglais), qu'il convient de combler de toute urgence. Troisièmement, l'attention de la communauté internationale s'est détournée vers de nouvelles situations d'urgence et le nombre de retours de réfugiés depuis les pays hôtes n'a jamais été aussi bas. Les réfugiés afghans comptent sur l'appui de la communauté internationale pour mettre fin à la situation difficile qu'ils connaissent depuis des décennies. Cette note conceptuelle fournit des premières informations sur ce thème et sur les résultats souhaités du segment de haut niveau.

Contexte

Les réfugiés afghans restent la population la plus importante relevant du mandat du HCR qui se trouve en situation de déplacement prolongé. Plus de 2,6 millions d'Afghans vivent en exil dans le monde mais la grande majorité est installée dans les deux pays voisins que sont les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan. Si ces deux pays accueillent respectivement 950 000 et 1,5 million de réfugiés afghans enregistrés, ils subissent également les effets de la présence de 2 millions d'Afghans non enregistrés, selon les estimations.

Depuis 2002, quelque 5,8 millions de réfugiés afghans sont rentrés dans leur pays d'origine, soit 20 % de la population totale de l'Afghanistan. Toutefois, le taux des retours volontaires a fortement diminué ces dernières années, atteignant des plateaux historiques en 2013 et 2014. Conformément à la Déclaration de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan de 2012, le communiqué de la Conférence de

Londres sur l'Afghanistan de 2014 a demandé à la communauté internationale de soutenir davantage le rapatriement librement consenti et la réintégration durable. Le HCR s'est engagé à faciliter cet effort, en coordination étroite avec le gouvernement afghan et les pays hôtes, et avec d'autres partenaires.

Cadre pour les solutions

La Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans afin d'appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays hôtes reste le principal cadre conceptuel et organisationnel pour les interventions conjointes destinées à faciliter les solutions durables et à fournir un appui aux pays hôtes. Le programme de rapatriement librement consenti, de réintégration durable et d'assistance aux pays hôtes élaboré par les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan avec l'appui du HCR et entériné par la communauté internationale en mai 2012 à Genève s'articule autour de cinq résultats à atteindre :

- L'appui au rapatriement librement consenti ;
- L'accès à un abri et à des services sociaux élémentaires pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil ;
- L'amélioration et la diversification des moyens de subsistance et le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- La protection sociale et environnementale des réfugiés et des rapatriés, ainsi que l'apport d'une assistance et d'un appui aux communautés d'accueil ; et
- Le développement des capacités des instances nationales, des associations, des organisations et des communautés qui s'occupent des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil.

Le programme de rapatriement librement consenti, de réintégration durable et d'assistance aux pays hôtes réitère l'importance des partenariats avec tous les intervenants pour parvenir au rapatriement librement consenti et à la réintégration durable, envisager le recours stratégique à d'autres solutions, comme la réinstallation et les dispositifs de séjour alternatifs, et assurer une mobilisation conjointe des ressources.

Ces trois dernières années, le HCR a codirigé avec les gouvernements les efforts déployés au niveau des pays pour mettre en œuvre le programme de rapatriement librement consenti, de réintégration durable et d'assistance aux pays hôtes sous forme de portefeuilles de projets de pays faisant intervenir plusieurs partenaires. La préparation de ces portefeuilles de projets de pays a réuni plus de 50 acteurs humanitaires et du développement et ces portefeuilles de projets ont été entérinés par les Comités directeurs nationaux des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan (et de manière provisoire en Afghanistan par le gouvernement sortant). La priorité a été donnée au renforcement de l'autonomie des jeunes, qui constituent un capital humain précieux et qui, grâce à l'éducation et à la formation professionnelle, peuvent apporter une contribution importante au développement tant de leur pays d'asile que de leur pays d'origine une fois rentrés.

Perspectives

La période qui s'annonce sera décisive pour la situation des réfugiés afghans. Le Gouvernement d'unité nationale afghan s'est fermement engagé à renforcer la coopération avec les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan et à appuyer la réintégration des réfugiés dans le cadre de sa stratégie de développement nationale et des programmes prioritaires nationaux.

En Afghanistan, une nouvelle Commission de haut niveau pour la gestion des migrations, présidée par le Président, a été instaurée pour superviser toutes les questions liées aux migrations et aux déplacements, y compris au retour et à la réintégration des réfugiés et des déplacés internes (DI) afghans. Le Gouvernement afghan, en coopération avec les pays hôtes et le HCR, a également adopté

un programme renforcé de rapatriement librement consenti et de réintégration (EVRRP), consistant en une série de subventions en espèces. Ce programme a pour but de renforcer la réintégration au niveau individuel en répondant aux besoins prioritaires des rapatriés pendant la période transitoire. Il contribuera à faciliter la réintégration et à soutenir l'économie dans les régions de retour. Ce programme viendrait compléter d'autres formes d'assistance et d'initiatives de développement visant à favoriser la réintégration durable.

Le Programme de solidarité nationale (NSP) du Gouvernement afghan (2014-2016) est un autre moyen important d'y parvenir. Il a pour objectif de renforcer l'autonomie des communautés rurales et de promouvoir leur participation au développement local, et d'améliorer leur accès aux services sociaux et aux infrastructures. Il présente un potentiel appréciable pour toucher les communautés de rapatriés, principalement dans les zones rurales, et contribuer à leur réintégration durable.

Les trois pays et le HCR se sont rencontrés dans le cadre de réunions tripartites et quadripartites et sont convenus d'harmoniser leurs plans respectifs en faveur des réfugiés afghans en mettant l'accent sur l'apport de solutions à leur situation. Plus récemment, les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan ont commencé à chercher des moyens de délivrer des documents à tous les Afghans dépourvus de papiers se trouvant sur leur territoire et à renforcer la gestion des flux migratoires.

Résultats attendus

C'est dans ce contexte que le Haut Commissaire et le Président du Comité exécutif ont décidé d'organiser un segment de haut niveau sur la situation des réfugiés afghans lors de la soixante-sixième session du Comité exécutif en octobre 2015.

Ce segment de haut niveau constituera une plate-forme permettant de mobiliser l'appui en faveur de solutions à la lumière des nouvelles opportunités qui ont été créées. À travers le segment de haut niveau, le Comité exécutif devrait adopter une déclaration portant sur les objectifs suivants :

- Focaliser de nouveau l'attention de la communauté internationale sur l'Afghanistan et renouveler les efforts visant à trouver des solutions à cette situation de réfugiés prolongée ;
- Mobiliser l'appui en faveur de la mise en œuvre du programme de rapatriement librement consenti, de réintégration durable et d'assistance aux pays hôtes et des portefeuilles de projets de pays ;
- Rechercher des soutiens, y compris auprès des partenaires du développement, en faveur du retour et de la réintégration durables en Afghanistan ;
- Plaider pour l'intégration des besoins de tous les Afghans déplacés dans la planification du développement adoptée par le gouvernement afghan, y compris des réfugiés vivant actuellement dans les pays voisins et hors de la région ;
- Reconnaître le rôle essentiel des pays hôtes dans la préservation de l'espace d'asile et plaider en faveur de l'apport d'une assistance aux communautés d'accueil ;
- Trouver des occasions et des moyens de renforcer la résilience des communautés et des structures d'accueil locales, en particulier par l'éducation et la formation professionnelle ;
- Chercher des solutions pour les réfugiés qui ne peuvent avoir recours au rapatriement librement consenti, y compris par la réinstallation et des dispositifs de séjour alternatifs ;
- Définir les actions de suivi à mettre en œuvre.

*HCR
9 septembre 2015*